



Mon fils ne souhaite plus porter le nom de son père.

Par **KARPATI AGNES**, le **18/04/2017** à **12:00**

Bonjour,

Mon fils, qui va avoir 16 ans, a été reconnu par son père qui, à l'époque, était un homme marié. Cependant, il n'a jamais exercé ses droits de parents (pas de pension alimentaire, aucune actions dans l'éducation de mon fils) et, depuis 2007, plus aucun contact avec lui, ni pour le voir ni pour l'entendre.

Mon fils me demande souvent de changer de nom et de porter le mien. Y a-t'il une procédure légale qui permettrait que mon fils porte mon nom au lieu de celui de son père qui a ce jour est plutôt le géniteur plus que le père.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **18/04/2017** à **17:32**

Bonjour,

Il faut un motif légitime pour changer de nom de famille donné par ses parents.

Je ne suis pas certain que votre fils soit dans cette situation.

Je vous conseille de prendre l'avis d'un avocat spécialisé.

Salutations

Par **KARPATI AGNES**, le **21/04/2017** à **12:58**

Merci pour votre réponse. L'abandon est un bon motif non !? :)

Par **youris**, le **21/04/2017** à **14:04**

Vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/motifs-legitimes-changement-10827.htm>

Salutations